



Paris, le 5 janvier 2015

Objet : Contrat de location annuelle Trinquet de Paris.

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription pour l'année 2015 qui comprend :

- Le montant des locations,
- Une fiche d'inscription à retourner impérativement accompagnée du règlement par chèque bancaire.
- Des régularisations éventuelles au titre de la reprise d'heures, effectuées au cours de l'année 2014, ont pu être imputées sur le montant de votre location 2015.

Nous souhaitons préciser quelques points très importants DONT LE NON RESPECT POURRAIT REMETTRE EN CAUSE LE RENOUVELLEMENT DE VOTRE LOCATION

- Le trinquet est un site sportif privé, réservé exclusivement aux licenciés de la LIDFPB. En conséquence, votre règlement doit impérativement être accompagné de la fiche d'inscription, dûment remplie, indiquant les noms et prénoms des joueurs habituels de votre équipe ainsi que les noms des Clubs auprès desquels ils ont pris leur licence.
- Seule la Ligue d'Ile de France de Pelote Basque (LIDFPB) a autorité pour l'attribution des heures.
- Les modifications relatives à votre location, (ex : changement des coordonnées du responsable, ...), doivent être impérativement signalées par écrit dans les meilleurs délais.
- La personne en charge de la location, signataire du présent contrat, est responsable, vis-à-vis de la LIDFPB, du paiement des heures de location du trinquet et des renseignements figurant sur la fiche d'inscription. Elle s'engage également à faire respecter le règlement intérieur des installations du trinquet de Paris, affiché dans les panneaux d'information et présent sur le site lidfpb.fr.
- La Ligue d'IDF de Pelote Basque ne pourra en aucun cas être considérée comme responsable de tout incident issu du non-respect des obligations et mesures précisées ci-dessus et dans le règlement intérieur des installations du complexe de Pelote Basque Chiquito de Cambo.

Jean-Marc VINCENT, Contrôleur d'Exploitation des Equipements Sportifs et salarié de la LIDFPB, sera chargé des encaissements, du contrôle des licences et du port obligatoire des lunettes de protection.

Nous vous remercions de votre compréhension, attirant votre attention sur le fait que chaque pratiquant contribue à améliorer l'image de la LIDFPB et des Clubs qui la composent.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs et cordiaux.

Emargement du responsable en charge de la location.

Michel GOYENETCHE

Président de la Ligue IDF de pelote basque

06 71 14 75 69

michel.goyenette@wanadoo.fr